



Mai 2026

# Dialogue

Le journal d'information du village de Revel

#118



Dossier : Budget 2026



## Sommaire

**Le mot  
du maire** 2

**Le dossier** 3

**Informations  
mairie** 5

**Enfance  
Jeunesse** 15

**Les Assoc´** 16

**Culture & Vie  
Revéoloise** 23

**Agenda  
Infos utiles** 24

Nous voilà repartis pour un nouveau mandat. Merci aux Revéolois qui nous ont témoigné leur confiance en votant pour notre liste qui est en partie renouvelée. Vous trouverez une présentation de notre nouvelle équipe municipale dans ce numéro. Nous aurons à cœur de porter des projets pour tous les revéolois en ayant toujours le souci de l'intérêt général.

Je tiens à remercier tous les élus qui ont participé au mandat précédent et qui par leur investissement ont permis que soient menés de façon collective des projets importants pour notre commune.

Certains s'arrêtent et nous leur souhaitons le meilleur pour leurs projets futurs : Astrid Delimal, Cathy Peloso, Caroline Driol et Anne Isabelle. Un merci particulier à Sandrine Gayet, Vincent Pelletier et Stéphane Mastropiétro qui ont fait partie de notre exécutif et participé activement à la vie de la commune depuis plusieurs années.

Vous trouverez également dans ce numéro une présentation du budget communal qui a été voté le 3 mars. Il a été élaboré avant la crise énergétique liée à la guerre au Moyen-Orient. Nous espérons que l'impact sera le plus limité possible et ce d'autant plus dans la période de restriction budgétaire actuelle.

Le projet de reconstruction de l'espace enfance avance. Nous sommes arrivés à transmettre le dossier de l'ancienne équipe à la nouvelle sans perdre de temps. Un point d'étape vous est proposé.

Dans cette période mouvementée et troublée, nous souhaitons réellement œuvrer pour que tous ensemble nous puissions bien grandir, bien vivre et bien vieillir à Revel en accompagnant chaque génération, en préservant notre environnement et notre patrimoine et en favorisant la participation de tous. Nous y parviendrons grâce à un travail collectif avec entre autres nos associations.

De nombreuses manifestations sont prévues cette année : le trail de Revel suivi de la fête multiactivités interasso, Revel en Scène, la fête des Castors, Belledonne en cirque, le Piano sur le lac, le Comice agricole et forestier des balcons de Belledonne et la fête des Pirates du C9. De beaux moments de convivialité en perspective !

**Coralie Bourdelain**, maire de Revel



Date limite de dépôt pour les  
Brèves de septembre 2026 :  
**23 août 2026**

### Revel Dialogue N°118

Responsables de la rédaction : **Mireille Berthuin, Patrick Hervé**

Comité de rédaction : Mireille Berthuin, Coralie Bourdelain, Patrick Hervé, Dominique Capron

Mise en page : Luc Descotils

Pour faciliter la mise en œuvre du journal, merci de taper vos articles sans aucune mise en page ni saut de ligne, d'envoyer vos photos à part dans la meilleure résolution et de nous transmettre le tout par email à : [revel-dialogue@revel-belledonne.com](mailto:revel-dialogue@revel-belledonne.com)



## Budget 2026

Le budget de cette année 2026 a été construit dans un souci de rigueur encore plus marqué que les années précédentes. En effet, certains de nos partenaires institutionnels ont suspendu leur programme d'aide du fait du contexte budgétaire national incertain.

La baisse des dotations de l'État se confirme (la dotation forfaitaire des communes passe

de 23 000 € à 12 000 € en 2026). Ces dotations vont continuer à baisser dans les années à venir. Le Conseil municipal a ainsi voté une augmentation d'un point de la fiscalité locale pour compenser ces diminutions. Cette augmentation représente un peu plus de 16 000 € de recettes pour la commune. Elle porte sur la Taxe foncière

bâtie, non bâtie et la taxe d'habitation des résidences secondaires. L'effort fiscal de Revel est dans la moyenne des communes du Grésivaudan.

Nous espérons que la situation internationale ne viendra pas grever de manière conséquente nos budgets de fonctionnement et d'investissement.

## Dépenses de fonctionnement

Les dépenses ont été fortement impactées par la location des locaux modulaires pour la cantine provisoire, ainsi que par la consommation d'électricité liée à ces équipements.

Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025	Budget 2026
Charges à caractère général	644 135 €	571 438 €	542 860 €
Charges de personnel	669 300 €	570 011 €	600 600 €
Atténuation de produits	30 000 €	28 981 €	30 000 €
Charges de gestion courante	143 222 €	135 086 €	144 676 €
Charges financières	9 510 €	9 506 €	8 100 €
Dotations aux provisions	500 €	500 €	500 €
Opérations d'ordre	10 183 €	33 318 €	10 500 €
Virement à la section d'investissement			34 954 €
<b>Total dépenses</b>	<b>1 506 850 €</b>	<b>1 348 838 €</b>	<b>1 372 190 €</b>

## Recettes de fonctionnement

Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025	Budget 2026
Résultat de fonctionnement reporté	7 400 €	0 €	50 000 €
Atténuation de charges	3 570 €	26 005 €	5 000 €
Vente de Produits	159 784 €	177 019 €	168 450 €
Impôts et taxes	238 748 €	239 548 €	237 523 €
Fiscalité locale	731 000 €	759 834 €	760 921 €
Dotations et participations	161 575 €	203 620 €	135 535 €
Produits de gestion courante	202 012 €	208 438 €	12 000 €
Produits financiers	0 €	5 €	0 €
Produits spécifiques	0 €	21 964 €	0 €
Opérations d'ordre	2 261 €	7 174 €	2 261 €
Reprises sur provisions	500 €	0 €	500 €
<b>Total recettes</b>	<b>1 506 850 €</b>	<b>1 643 606 €</b>	<b>1 372 190 €</b>

Les produits de gestion courante de 2025 concernent les acomptes versés par l'assurance suite au sinistre de l'espace enfance.



## Les investissements 2026

Pour l'Espace enfance le montant 2026 est destiné à payer la maîtrise d'œuvre en 2026. Les travaux seront budgétés sur l'année suivante.

Libellé	Budget 2026
Bois et forêts	3 641 €
Aménagements Freydières	119 500 €
Actions biodiversité Freydières	14 300 €
Réseaux de voirie - Revelet	115 000 €
Pont de la route du Soubon	135 000 €
Eglise	10 000 €
Espace multisport	10 000 €
Rénovation Freydane	20 000 €
Espace enfance suite sinistre	160 000 €
Matériel services techniques	3 000 €
Défense incendie	5 000 €
Matériel informatique	10 000 €
Espaliers de l'Oursière	2 500 €
Radar pédagogique	2 500 €
Augmentation puissance chaudière mairie	4 000 €
Bac à graisse huilerie	5 000 €
Abribus - Les Roussets	6 000 €
Emprunts (capital)	64 700 €
Dépenses non affectées	11 909 €

## Pour la Maison verte

Le permis de construire est accordé.

Le dossier pour la consultation des entreprises de travaux est prêt.

Nous attendons de finaliser le plan de financement pour consulter les entreprises.

Les dépenses seront déclenchées lorsque les subventions seront attribuées.



## Subventions aux associations

Association	Projet	Attribution
CREA	REVEL'ATION	600 €
CREA	Revel en Fête	600 €
CREA	Week-end Théâtre	300 €
APE	Spectacle de Noël et fête de l'école	600 €
Chorale	Concert de fin d'année	400 €
C9	Super fête	1 800 €
Jacoukada	Costumes, instruments, animations	380 €
Le Perlet	Visites culturelles, sorties, conférences, sentiers	1 000 €
Repair' Café	Réparation d'appareils	200 €
ROC	Trail Revel	300 €
ACCA	Travaux bâtiment communal Freydière	600 €
ACAB (Association Comice Belledonne)	Report Comice Belledonne	1 000 €
AGEDEN	Fonctionnement	100 €
Belledonne en cirque	Festival de cirque	500 €
Maquis du Grésivaudan	Fonctionnement	100 €
Prévention routière		250 €
Souvenir Français		100 €
Tichodrome	Accueil des animaux sauvages blessés	200 €
APAGI	Association pour la Protection des Animaux Grenoble et Isère	200 €
Subvention école maternelle	Projets	1 323 €
Subvention école élémentaire	Projets	1 866 €
Coopérative scolaire maternelle		1 500 €
Coopérative scolaire élémentaire		2 000 €
<b>Total</b>		<b>15 919 €</b>

## Mise en place nouvelle équipe : délégations

### Résultat du premier tour

- Nombre d'inscrits : 1 227
- Nombre de votants : 580
- Nombre de bulletins blancs : 30
- Nombre de bulletins nuls : 32
- Nombre d'exprimés (Coralie Bourdelain) : 518

### Indemnités de fonction du maire et des adjoints

Le choix a été fait de rester au taux de l'année 2025, et de ne pas augmenter les indemnités aux montants maximum possibles en 2026.

Pour le maire un taux d'indemnités de 50,10 % (soit un montant brut de 2059 € mensuel).

Pour le premier adjoint un taux d'indemnités de 24,30 % (soit un montant brut de 998 € mensuel).

Pour les trois autres adjoints, un taux d'indemnités de 18,80 % (soit un montant brut de 772 € mensuel)

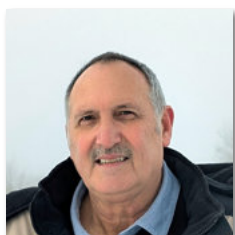
Les délégués élus à l'intercommunalité sont Coralie BOURDELAIN et Patrick HERVE comme suppléant.



### La nouvelle équipe municipale



Coralie Bourdelain



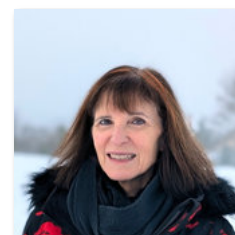
Patrick Hervé



Mireille Berthuin



Frédéric Géromin



Dominique Capron



Thierry Rutgé



Anne Ancey



Sylvain Ritter



Bénédicte Le Tron



Stéphane Bec



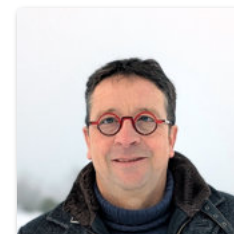
Rachel Peillet



Adrien Lassagne



Alexandra Aubin



Antoine Crézé



Mathilde Henry d'Adhémar



Jean-Marc Belleville



Anne Izabelle



## Élection des membres de la commission d'appel d'offres

### Titulaires

- Patrick Hervé
- Dominique Verstraete-Capron
- Thierry Rutgé

### Suppléants

- Frédéric Géromin
- Rachel Peillet
- Antoine Crézé

## Élection des membres du conseil d'administration du CCAS

Le CCAS (Centre Communale d'Action Sociale) est présidé de plein droit par le Maire de la commune.

Son conseil d'administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le maire.

Les autres administrateurs du CCAS sont à ce jour en cours d'installation.

- Coralie Bourdelain : Présidente

Les autres membres ont été élus par le conseil municipal :

- Mireille Berthuin
- Anne Ancey
- Bénédicte Le Tron
- Stéphane Bec

## Constitution des commissions municipales

### Finances

Patrick Hervé, Mireille Berthuin, Frédéric Géromin, Dominique Verstraete-Capron, Thierry Rutgé, Rachel Peillet, Adrien Lassagne

### Ressources Humaines

Patrick Hervé, Mireille Berthuin, Frédéric Géromin, Dominique Verstraete-Capron, Rachel Peillet, Adrien Lassagne, Alexandra Aubin

### Urbanisme – Aménagement Du Territoire

Patrick Hervé (vice-président), Thierry Rutgé, Sylvain Ritter, Stéphane Bec

### Communication – Participation Citoyenne

Mireille Berthuin (vice-présidente), Patrick Hervé, Dominique Verstraete-Capron, Bénédicte Le Tron, Mathilde Henry, Alexandra Aubin

### Agriculture - Forêt - Sentiers - Environnement

Frédéric Géromin (vice-président), Antoine Crézé, Rachel Peillet, Stéphane Bec, Sylvain Ritter

### L'équipe se met en place

Si vous avez des sujets, des interrogations que pourront traiter l'une de ces commissions, n'hésitez pas à nous écrire en mairie :

[mairie@revel-belledonne.com](mailto:mairie@revel-belledonne.com)

### Travaux

Patrick Hervé (vice-président), Frédéric Géromin, Dominique Verstraete-Capron, Thierry Rutgé, Sylvain Ritter

### Scolaire – Péricolaire

Dominique Verstraete-Capron (vice-présidente), Mathilde Henry, Adrien Lassagne

### Culture – Patrimoine

Mireille Berthuin (vice-présidente), Bénédicte Le Tron, Rachel Peillet, Stéphane Bec, Mathilde Henry

### Associations

Dominique Verstraete-Capron (vice-présidente), Patrick Hervé, Antoine Crézé, Anne Ancey, Stéphane Bec

## Désignation des délégués représentant la commune au sein de TE38 (Territoire d'Énergie Isère)

TE38 réalise donc des travaux d'extension, de renforcement, de sécurisation et de dissimulation des réseaux électriques sur le réseau basse, et accessoirement moyenne tension. TE38 travaille également pour un éclairage public raisonné, économique et performant et respectueux de la biodiversité.

Un élu de Revel siège au conseil d'administration de ce syndicat. Patrick Hervé a été élu, avec Frédéric Géromin comme suppléant.

Nous ne connaissons pas encore à ce jour la répartition de la participation aux commissions de la communauté de commune du Grésivaudan. Nous communiquerons dessus par la suite.

## Dossier espace enfance

L'incendie survenu en juillet 2025 a détruit le bâtiment qui accueillait le restaurant scolaire et sa cuisine ainsi que deux salles destinées aux activités associatives.

La restauration a été déplacée dans des locaux provisoires, sur l'aire de stationnement située à proximité de l'entrée de l'école maternelle, pour assurer la permanence de service. La solution de rénover le bâtiment sinistré a été envisagée par les assurances, mais la tendance actuelle est plutôt de dire qu'il est préférable économiquement et en termes de responsabilités futures, de démolir le bâtiment et de le reconstruire sur le même emplacement.

Cette solution correspond aux attentes de la commune de Revel Belledonne qui souhaite profiter de l'occasion pour améliorer le fonctionnement de son équipement, le recalibrer en fonction de l'évolution des besoins et l'adapter aux nouvelles réglementations en reconstruisant l'équipement.

La commune a réalisé une enquête auprès des différents utilisateurs (agents du périscolaire, de l'animation et des services techniques ainsi que les associations utilisatrices du bâtiment) qu'elle a mis à la disposition du programmiste.

A partir de ces documents d'enquête, de réunions de visite du site et de réunions de travail, les besoins ainsi recensés et validés ont permis d'élaborer différentes faisabilités.

Compte tenu des besoins étudiés avec le fonctionnement actuel et la prospective du fonctionnement futur, il a été constaté que

l'assiette du bâtiment sinistré était insuffisante pour supporter le nouveau projet.

L'emplacement est globalement reconnu comme de qualité, présentant de nombreux atouts, mais également certains inconvénients auxquels il conviendrait de remédier :

- absence d'enceinte fermée, compliquant la surveillance des enfants et ne permettant pas de distinguer clairement les espaces dédiés aux équipements de ceux ouverts au public,
- absence d'un espace abrité de type préau ou halle,
- difficultés liées aux livraisons pour la cuisine.

Les remarques portant sur la construction, le fonctionnement et les aménagements convergent pour faire émerger plusieurs problématiques :

- Un fonctionnement général peu satisfaisant, avec des entrées, escaliers et circulations sous-dimensionnés.
- Une salle de restauration trop petite ne permettant pas de faire deux services compte tenu du nombre d'enfants.
- Des équipements insuffisants (douches, vestiaires, sanitaires, patères...).
- Une isolation thermique et phonique insuffisante.
- Une organisation générale des espaces inadaptée.
- Une ventilation des locaux déficiente.
- La marche en avant de la cuisine n'était pas optimale, car la cuisine était trop petite.

Après étude de plusieurs faisabilités, les élus ont décidé de retenir la solution suivante pour le projet :

- Démolition du bâtiment sinistré avec conservation de la dalle au sol.
- Construction d'une halle couverte et ouverte avec un espace bar sur une partie de l'ancienne dalle.
- Démolition de la Grange Guimet.
- Construction d'un nouveau bâtiment sur un seul niveau à la place de la grange Guimet.
- Matérialisation d'un espace extérieur clôturé.

Si une solution sur un niveau et une solution sur deux niveaux ont été étudiées en phase de faisabilité, il s'est avéré au cours des entretiens avec les utilisateurs qu'une seule solution pouvait répondre aux différentes attentes. Cette solution est la réalisation du projet **sur un seul niveau**.

Le projet en est aujourd'hui à la validation du programme. La commune a fait le choix de passer par un concours d'architecture compte tenu de son importance. Trois cabinets seront choisis et présenteront une esquisse. Sur la base de ces propositions, un jury, constitué d'élus et d'architectes extérieurs, décidera du cabinet final retenu.

La mairie est toujours en négociation avec l'assurance pour déterminer le montant de l'indemnité.

Nous vous tiendrons informé de l'évolution de ce dossier.



## Forêts / Sentiers / Espaces naturels



### Arbres en limite de propriété, chemin, voirie communale

Nous constatons que de nombreux arbres poussent en limite de voirie ou de chemins communaux, notamment avec un système racinaire qui se développe dans les murs de rive. Cela pose problème de désordre sur les murs et provoque leur écroulement sur les voiries avec toutes les conséquences possibles.

Nous rappelons que conformément à l'article 53 du décret 89.631 de 1989 et de l'article 671 du code civil, il n'est permis d'avoir des arbres en bordure des voies communales qu'à une distance de 2 mètres pour les plantations qui dépassent 2 mètres de hauteur et à la distance de 0,5 mètre pour les autres. Cette distance est calculée à partir de la limite de la voie publique, toutes dépendances comprises.

Toutefois, les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers sans condition de distance lorsqu'ils sont situés contre un mur de clôture et à l'intérieur de la propriété riveraine.

Par ailleurs, lorsque la voie communale est empruntée par une ligne de distribution

d'énergie électrique, aucune plantation d'arbres ne peut être effectuée sur les terrains en bordure de cette voie, ou de cette section de voie, qu'à la distance de 3 mètres pour les plantations de 7 mètres au plus de hauteur. Cette distance est augmentée d'un mètre jusqu'à 10 mètres au maximum, pour chaque mètre de hauteur de plantation au-dessus de 7 mètres. Toutefois, des dérogations à cette règle peuvent être accordées aux propriétaires, par le maire, s'il est reconnu que la situation des lieux ou les mesures prises, soit par le distributeur d'énergie, soit par le propriétaire rendent impossible la chute d'un arbre sur les ouvrages de la ligne électrique.

Pour les chemins ruraux (article R161-22 du Code rural) : les plantations d'arbres et de

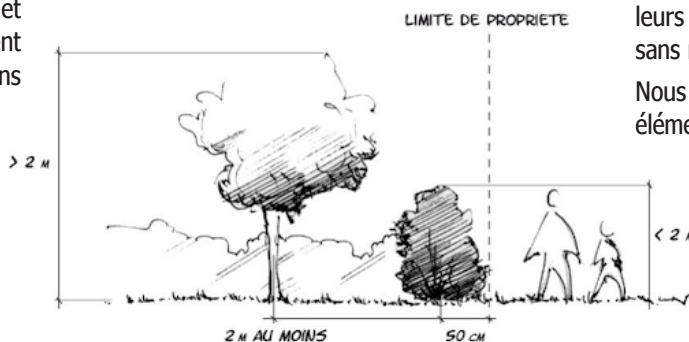
haies vives peuvent être faites le long des chemins ruraux sans conditions de distance, sous réserve que soient respectées les servitudes de visibilité et les obligations d'élagage.

Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat.

Nous attirons votre attention sur ces éléments et vous demandons de respecter la réglementation pour des raisons de sécurité, et de respect des domaines et réseaux publics.



### Bivouac en Isère

Retrouvez le guide du Bivouac 2026 sur le site internet de Revel :

<https://www.revel-belledonne.com/2372-ou-dormir.htm>





## R A B O T E R I E

— projets bois sur mesure —

**Escalier - Agencement - Mobilier**  
**Couverture - Charpente - Terrasse**

Nous suivre

 [ra-raboterie](#)

 [raboterie](#)

Nous trouver

ZI des Ruires  
12, rue Evariste GALOIS  
38320 EYBENS

Nous contacter



## Urbanisme

### Déclaration achèvements de travaux

Conformément à ce qui est décrit dans l'article L462-1 du Code de l'Urbanisme, il est obligatoire de déclarer l'achèvement de travaux dès lors qu'une autorisation d'urbanisme, qu'il soit sous la forme d'un permis de construire, d'un permis d'aménager ou d'une déclaration préalable de travaux, a été délivré par la mairie.

Cette attestation d'achèvement des travaux permet d'informer la mairie que vos travaux :

- sont terminés, partiellement ou en totalité,
- sont conformes à ce qui est décrit dans l'autorisation d'urbanisme.

Le dépôt d'une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux permet aussi de confirmer que les normes de construction applicables ont été respectées.

Par ailleurs, en cas de vente du bien concerné, les notaires demandent les

attestations, leur absence peut être une clause suspensive au compromis.

#### Absence de dépôt de DAACT

Le non-respect des obligations de déclaration peut conduire à l'imposition de sanctions pécuniaires. Conformément à l'article L. 480-4 du code de l'urbanisme, l'échelle des sanctions financières pour des travaux non conformes s'étend de 1 200 à 300 000 euros.

Par ailleurs, l'absence d'un certificat attestant la conformité des travaux peut engager la responsabilité civile du promoteur en vertu de l'article 1382 du Code civil, en cas de désaccord avec une autre partie.

L'initiation de travaux additionnels pourrait se heurter au refus de l'autorité municipale d'accorder une nouvelle autorisation, dans

l'éventualité où une étape préalable n'a pas reçu d'approbation officielle.

Une période de limitation de trois ans est appliquée aux amendes pour non-conformité à compter de la finalisation des travaux. Toutefois, cette période se prolonge jusqu'à cinq ans concernant la responsabilité civile, comme le stipule l'article 2224 du Code civil. Pour les demandes subséquentes d'autorisation de travaux, le délai de prescription est fixé à dix ans, d'après l'article L111-12 du Code de l'urbanisme. Passé ces délais, la non-déclaration des travaux achevés est souvent considérée comme prescrite, bien que des exceptions puissent s'appliquer.

Document: Cerfa 13408\*13

## Communication

### Premiers résultats du recensement de la population de 2026

Les résidences principales sont au nombre de 567 et représentent 85 % des habitations revéloises. Sur 670 logements au total, 15 logements sont des logements occasionnels, 66 des résidences secondaires et 22 des logements vacants ou indéterminés.

1 326 bulletins individuels ont été recensés. La population semble donc être stable si l'on se réfère aux derniers résultats de l'INSEE : 1 323 habitants en 2022.

Nous vous informerons de la suite des résultats lorsque nous les aurons. Merci à tous pour votre participation.

### AGEDEN - Communication cycle de webinaires rénovation 2026

L'AGEDEN organise tout au long de l'année des webinaires sur la rénovation, financés par 17 intercommunalités en Isère.

La rénovation énergétique n'est plus une option : c'est une opportunité pour améliorer votre confort et la valeur de votre logement.

Tout au long de l'année 2026, une série de 6 webinaires gratuits vous donne les clés pour réussir votre rénovation énergétique, que vous viviez en maison individuelle ou en copropriété, en Isère.

Destinées aux propriétaires occupants et bailleurs, ces sessions en ligne vous aideront à y voir clair sur les travaux à prévoir, les solutions techniques, les aides mobilisables et les bonnes pratiques pour gagner en confort et réduire vos factures.

Des temps spécialement dédiés aux professionnels de la rénovation viendront aussi enrichir le programme.

Un format accessible, concret et interactif pour passer à l'action, à votre rythme, depuis chez vous.

L'AGEDEN organise en 2026 un cycle de 6 webinaires techniques à destination du grand public, financé par 17 intercommunalités en Isère (dont la votre) et mis en œuvre par nos équipes.

#### WEBINAIRES

- Mardi 19 Mai - 18h - Rénover en collectif : focus sur les petites copropriétés
- Jeudi 18 Juin - 18h - Au frais sans clim : utopie ou réalité ?
- Jeudi 1er Octobre - 18h - Chauffer sa

copropriété, comment s'y prendre ?

- Mardi 17 Novembre - 18h - Rénover son bâti : pierre, pisé, machefer...

Vous trouverez toutes les informations pour vous inscrire en suivant le lien suivant :

<https://www.infoenergie38.org/2026/01/27/cycle-de-webinaires-en-isere/>



## La liste Revel Info

Cette liste est plébiscitée par de nombreux habitants. Voici les clés de son fonctionnement.

### Pour s'abonner à la liste et recevoir les mails d'information

A partir de l'adresse mail avec laquelle vous souhaitez vous abonner à la liste :

- Envoyez un message à [sympa@listes.revel-belledonne.com](mailto:sympa@listes.revel-belledonne.com)
- En objet du message, écrivez : subscribe revel-infos@listes.revel-belledonne.com
- Laissez le corps du message vide

### Pour envoyer un message à diffuser sur la liste

Vous devez tout d'abord être abonné à la liste.

- Envoyez un mail à [revel-infos@listes.revel-belledonne.com](mailto:revel-infos@listes.revel-belledonne.com)

Votre message sera modéré et publié ou non, en fonction des règles de publication.

### Comment répondre

Si vous souhaitez répondre à un revel-infos, nous vous remercions de ne pas faire répondre à l'adresse 'revel-infos@listes.revel-belledonne.com' mais d'envoyer un mail à la personne expéditeur du mail.

### Les règles de publication de la liste Revel Info

#### On diffuse

- Les informations municipales (urgences, actualités, informations concernant la voirie et les réseaux d'eau, etc.).
- Les informations de la Communauté de Communes susceptibles d'intéresser tous les revélois.
- Les alertes d'urgence et de sécurité des autorités.
- Les annonces des associations de Revel à visée culturelle, sportive et de loisirs susceptibles d'intéresser tous les revélois.

- Les annonces commerciales à caractère exceptionnel (limitées à quelques occurrences dans l'année) provenant des commerçants de Revel et St Jean et susceptibles d'intéresser tous les revélois.

- Les animaux ou objets perdus, trouvés.

#### On ne diffuse pas

- Les petites annonces de vente et locations, ayant plus leur place sur le boncoin.
- Les informations concernant des événements se déroulant hors de la Commune, à l'exception de : Communauté de Communes et communes limitrophes (susceptibles d'intéresser tous les revélois).
- Les annonces commerciales (des exceptions peuvent être faites si caractère exceptionnel et sont susceptibles de concerner tous les revélois).
- Les annonces d'activités à caractère médical.



**Chaque message envoyé doit être modéré par un élu.  
Les messages ne sont pas systématiquement validés  
les week-end et les jours fériés.**



**Olivier LEJEUNE**

EI - Agent Commercial Indépendant  
secteur Meylan

RSAC N° 799 573 340

**immo**  
LIAISON

06.45.59.71.95

[olivier-lejeune.immoliason.fr](http://olivier-lejeune.immoliason.fr)

[olivier.lejeune@immoliason.fr](mailto:olivier.lejeune@immoliason.fr)



## Ecole et périscolaire

### Au périscolaire, cet hiver... ça a été la fête presque tous les jours !

Entre la semaine de Noël pleine de joie, puis le Carnaval, l'ambiance était incroyable. Super-héros, princesses, animaux rigolos : tout le monde était déguisé, même les animatrices ! Et au premier service de la cantine, les enfants ont carrément lancé une

grande chenille entre les tables !

Depuis janvier, une nouvelle tradition est née : on fête les anniversaires du jour à la cantine. Encore une super excuse pour chanter et célébrer les copains.

**Mais attention moussaillons !  
Hissez les voiles et souquez les artimuses !**



Le meilleur arrive : la grande fête du périscolaire, vendredi 3 juillet.

Cette année : cap sur les pirates !

Venez déguisés le midi et le soir avec vos plus beaux habits de corsaire : ça va être une vraie fête de forbans, la grosse teuf pour finir l'année en beauté... et un avant-goût de la grande fête du village !

**L'équipage des joyeux pirates  
du périscolaire**

### Consultation pour les repas du restaurant scolaire

Une nouvelle consultation pour les repas fournis à la cantine va être lancée. La procédure précédente était une procédure simplifiée d'urgence, liée au sinistre de l'été 2025.

La consultation va porter sur 2 ans de fourniture de repas.

Les livraisons devront se faire jusqu'à la reconstruction du nouvel équipement de l'espace enfance, où le choix a été fait de produire à nouveau les repas sur place.

### Sécurité routière sur la RD11

La fermeture de la RD11D pour éboulement a engendré un flux plus important de véhicules sur les axes principaux de la commune : D280 entre Saint Jean Le Vieux et Revel et D11 entre Revel et Domène.

Le gestionnaire des bus signale que les conducteurs de la ligne F58 sont confrontés depuis à plusieurs comportements dangereux de conducteurs :

- Vitesse excessive
- Virages coupés
- Refus de laisser passer le car en sécurité...

Sur les routes de montagnes, le bus ne peut pas faire autrement que de se déporter au milieu de la chaussée.

Nous vous remercions donc de respecter le code de la route et d'adopter une conduite responsable pour la sécurité de tous, en diminuant votre vitesse.



### Règles pour bien vivre ensemble

Les activités bruyantes sont autorisées mais leurs horaires sont réglementés par arrêté préfectoral

	MATIN	APRÈS-MIDI
<b>Lundi au vendredi</b>	<b>8h30- 12h00</b>	<b>14h00 - 19h30</b>
<b>Samedi</b>	<b>9h00 - 12h00</b>	<b>15h00 - 19h00</b>
<b>Dimanche et jours fériés</b>	<b>10h00 - 12h00</b>	<b>Le calme ! 😊</b>

### Conseils Municipaux

Le détail des délibérations prises par le conseil municipal est consultable sur le panneau d'affichage de la mairie jusqu'au conseil suivant. Au-delà, toutes les délibérations et compte-rendus de conseils municipaux sont consultables sous format papier à l'accueil de la mairie ou sur le site de la mairie :



<https://www.revel-belledonne.com/2298-compte-rendus-des-conseils-municipaux.htm>

**Les conseils municipaux sont publics.  
Vous pouvez assister aux débats et délibérations.**

## Culture - Patrimoine - Tourisme

### Faites du vélo en mai

La "Faites du Vélo", organisée par le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise, revient pour sa 11ème édition, du 18 au 31 mai 2026 ! Cette année encore, la grande célébration de la petite reine vous réserve nombre d'activités culturelles, sportives ou ludiques sur l'ensemble de l'aire grenobloise (Métropole Grenobloise, Pays Voironnais et Grésivaudan). Entièrement gratuites, toutes ces animations vous feront découvrir ou redécouvrir les joies de la pratique du vélo, sous toutes ses formes, pour les petits et les grands !

### Prêt de vélo VTT électriques le 30 mai 2026

Profitez du prêt de VTT à assistance électrique pour redécouvrir votre territoire autrement !

Que vous soyez débutant ou vétériste confirmé, il y en aura pour tous les niveaux, avec deux créneaux adaptés.

Que vous soyez débutant ou vétériste confirmé, il y en aura pour tous les niveaux, avec deux créneaux adaptés, pour découvrir la discipline et (re)découvrir les chemins de Revel !

Rendez-vous sur [faitesduvelo.com](https://faitesduvelo.com) pour retrouver toutes les informations sur les animations dans votre commune et au-delà, et tentez de remporter un vélo grâce au jeu concours de la Faites du Vélo, sur tous leurs réseaux sociaux !

#### Et pour Revel

- Venez profiter d'un concert (gratuit) de la compagnie **Concerts en roues Libres le 24 mai à Revel, à 18h à l'église !**
- La commune de Revel a souhaité s'associer à cet événement en accueillant des **balades en VTT à assistance électrique encadrées le 30 mai à 13h45 !**



#### Comment s'inscrire ?

Les inscriptions auront lieu sur le site <https://faitesduvelo.com/>



### Concert en roue libre le 24 mai

Venez accompagner un quatuor avec vos vélos : **de Champagnier à Revel**. Le Quatuor donnera un Concert à 18 h le 24 mai à l'église de Revel. Ce concert sera suivi d'un repas partagé à la grange Freydane.

Les Concerts en Roues Libres, c'est Jean-Marc Haddad et ses camarades musiciens qui parcourent la France à vélo, pour faire découvrir leur répertoire classique et leur passion pour la petite reine. Ils vous invitent à les accompagner à vélo dans leur périple, de Saint-Etienne-de-Crossey à Champagnier, puis jusqu'à Revel !

Ils se déplacent d'étape en étape à vélo, en transportant l'intégralité de leur matériel musical. Ils proposent un répertoire classique de la première moitié du 18e siècle, porté par un basson, deux violons/altos et un violoncelle.

Les musiciens séjournent, dînent et petit déjeunent chez l'habitant à chaque étape (repas du midi en autonomie).

Un groupe de cyclistes prévoit de les accompagner de Champagnier à Revel : en serez-vous ?

Où viendrez-vous **les écouter le 24 mai dès 18h à l'église de Revel ?**

Où peut-être préférez-vous **accueillir un musicien pour une nuit, après le repas partagé grange Freydane à partir de 19h15 ?**

Quoique vous envisagiez, dites-le nous en envoyant un mail à [accueil@revel-belledonne.com](mailto:accueil@revel-belledonne.com)

Une information sera également diffusée via le Revel info pour organiser les derniers préparatifs d'accueil de cette compagnie.



**ZANONE**

Chauffage Gaz, Bois, Fioul, Solaire,  
Pompe à chaleur et Climatisation

Plomberie

Charrières Neuves 38420 Revel

Tel 04-76-89-86-27

## Cinétoile 2026 à Revel

Dimanche 5 juillet entre 21h30 et 22h00, c'est "Un film pop et diablement attachant" qui vous attend à l'espace Guimet : Partir un jour, réalisé par Amélie Bonnin, avec Juliette Armanet et Bastien Bouillon.

Ce film français projeté en ouverture du Festival de Cannes 2025, vous fera chanter ou simplement, vous enchantera.

En cas de météo défavorable, rendez-vous salle de l'Oursière.



## Comice agricole et forestier des Balcons de Belledonne

Suite à l'annulation 2025, le comice se tiendra **le dimanche 6 septembre 2026**. Nous aurons besoin d'aide pour accueillir cet évènement. Nous vous solliciterons par la liste Revel info.

## Ressources humaines

Les jobs d'été sont de retour !

La commune de Revel propose aux jeunes âgés de 16 ans à 20 ans de vivre une expérience professionnelle d'une semaine au sein de l'équipe des services techniques et d'entretien des bâtiments.

Ceux-ci se verront confier des missions d'entretien et de travaux sur les espaces publics et les bâtiments communaux, entre le 27 juillet et le 4 septembre 2026.

Le dossier de candidature est disponible sur le site internet de la commune :

<https://www.revel-belledonne.com/2318-espace-ados.htm>

Il doit être déposé en mairie avant le 20 mai 2026.

Les dossiers seront étudiés en fonction des besoins de la commune et de la disponibilité des jeunes.

## Communauté de commune

### Changement d'opérateur du réseau d'eau potable et eaux usées

#### Les démarches administratives de l'eau potable et de l'assainissement

Service des eaux du Grésivaudan : **04 76 99 70 00**

#### Les urgences techniques eau potable

Véolia : **0 969 323 458** ou sur [www.veolia.fr](http://www.veolia.fr)

#### Les urgences techniques assainissement

Service des eaux du Grésivaudan : **04 76 99 70 00**

## Bibliothèque

### Amis lecteurs, que faire de nos vieux livres ?

Régulièrement, certains d'entre vous proposent des dons de livres à notre bibliothèque. Nous vous rappelons que **seuls les livres de moins d'un an et en bon état** sont susceptibles d'être acceptés en fonction du fond.

Si vous souhaitez vous débarrasser de vos livres vous pouvez en faire don à une **recyclerie**, les **revendre à un bouquiniste** ou lors d'un **vide grenier** ou les jeter en déchetterie.

Les bénévoles réalisent des achats plusieurs fois par an afin de proposer des livres récents et plaisants. Merci de ne pas les encombrer avec des dépôts non acceptables.

Par ailleurs, il en est de même pour les livres déposés sous les abris bus. Pour la lecture publique, les boîtes à livres ont leur intérêt sous réserve de déposer des ouvrages intéressants qui permettront une bonne rotation.

Merci à toutes et tous pour votre collaboration.

### Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

- Lundi 16h30 à 18h30 (sauf période vacances scolaires)
- Mercredi 17h00 à 19h00 (sauf période vacances scolaires)
- Samedi 10h00 à 12h00

**Interdiction des chauffages au bois installés avant 2002**

**DÈS JANVIER 2026**

Les cheminées à foyer ouvert ne sont plus autorisées depuis octobre 2024.

En Isère, le chauffage au bois émet **70%** des **PARTICULES FINES**, responsables de **4300 MORTS PAR AN** dans la région.

Des **AIDES FINANCIÈRES** sont disponibles auprès de votre collectivité et de l'Etat pour remplacer votre ancien appareil.

Plus d'infos sur [www.volontair.fr](http://www.volontair.fr) ou auprès de votre installateur RGE

## Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)



### Soutien aux personnes vulnérables

Pour s'assurer de la sécurité et de la santé de chacun et en particulier des personnes les plus vulnérables, le CCAS tient un registre. Ce registre nominatif est dressé à partir de vos déclarations. Ce recensement concerne plus particulièrement les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes âgées de plus de 60 ans inaptes au travail et les personnes adultes en situation de handicap. Il est utilisé en cas d'alerte canicule ou de déclenchement de plan communal de sauvegarde. Si vous vous sentez isolé, ou en situation de fragilité, pensez à vous inscrire. Toutes les informations énoncées sur ce registre sont bien-sûr confidentielles.

Si vous faites partie d'une de ces catégories de personnes citées, vous pouvez donc vous inscrire sur le registre des personnes vulnérables si vous le souhaitez. Vous pouvez inscrire également un proche, avec son accord.

**Contact et renseignements : CCAS de Revel**  
[accueil@revel-belledonne.com](mailto:accueil@revel-belledonne.com) - 04 76 89 82 09

### Coup de pouce, coup de passion

La Mairie de Revel a mis en place l'opération "**Coup de pouce pour projet sympa**" pour favoriser l'apprentissage de l'autonomie, la prise de responsabilités, et pour permettre aux jeunes de vivre leurs loisirs activement. Il s'agit de promouvoir les **départs autonomes en vacances des jeunes de 16 à 18 ans** résidant à Revel, en proposant une aide à la préparation et à l'organisation de leurs projets de vacances. Une aide financière peut être accordée.

Projet Coup de Passion

Par ailleurs, les mairies de Revel et St Jean Le Vieux ont mis en place l'**opération "Coup de passion" pour soutenir l'implication des jeunes dans leurs passions** (sportive, culturelle, etc.). Il s'agit de soutenir les jeunes de 16 à 26 ans, en proposant une aide financière à la réalisation de leur passion.

Une aide au montage du dossier peut être proposée, prendre contact avec le CCAS de Revel.

## Freydières

### Travaux d'aménagement de deux parkings et des toilettes sèches

#### Parking P1

#### Entrée sur Freydières

La création de 49 places de stationnement est prévue, réparties en deux sous-espaces distincts :

- un premier parking de 33 places, aménagé avec une voirie en grave,
- un second parking de 16 places, entièrement engazonné.

L'aménagement intègre un sens de circulation organisé en boucle, facilitant les déplacements internes. Des zones libres sont conservées afin de permettre le dépôt de matériaux ainsi que le stockage de la neige en période hivernale.

Enfin, un potentiel d'extension est envisagé sur l'espace actuellement dédié au dépôt de matériaux, situé en limite sud-ouest du site.

Le projet prévoit également **l'amélioration du cheminement existant sur environ 250 m de longueur**, pour une largeur moyenne de 1,5m, entre le parking P1 et la clôture du captage. Le chemin enherbé longeant le captage est conservé en l'état. La stabilisation du cheminement est réalisée par concassage, reprofilage et compactage des matériaux en place. Un apport ponctuel de grave 0/60 en remblai permet de combler les

déficits et d'assurer un nivellement général satisfaisant.

Une passerelle de 2 m de largeur et 4,5 m de longueur est installée afin de garantir une traversée du cours d'eau à la fois sécurisée et confortable.

Enfin, trois poteaux directionnels sont implantés pour informer et orienter les usagers sur le parcours : temps de marche, distance et dénivellé.

#### Parking P4

#### Pré Raymond

Le projet prévoit la **délimitation de 49 places de stationnement** sur le parking P4, avec pour objectif l'aplanissement et le nivellement général de la surface afin d'améliorer la lisibilité et l'accessibilité des emplacements.

Une chaussée de 5,5m de largeur est aménagée grâce au traitement du sol en place, comprenant des opérations de concassage, de reprofilage et de compactage.

Les places de stationnement sont stabilisées par un apport de pierres destiné à renforcer la portance et la résistance du sol. Un mélange « terre-pierre » est réalisé à partir



de 60 % de matériaux de déblais et de 40 % de pierre, mis en œuvre et compacté sur une épaisseur de 20 cm.

La délimitation des places ainsi que la protection de la végétation existante sont assurées par la pose de traverses en bois discontinues.

Enfin, une signalétique adaptée est installée afin d'identifier clairement les zones autorisées au stationnement et celles où il est interdit.

**L'installation des toilettes sèches sur la zone de bivouac doit également commencer ce printemps.**

Ces travaux sont financés intégralement par le Grésivaudan.



## Vie scolaire et périscolaire

### Animation

#### Centre de loisirs 3-13 ans du Balcon de Belledonne

Retrouvez toutes les informations pratiques sur le site du Grésivaudan, Accueil de loisirs du Balcon de Belledonne :

[https://www.le-gresivaudan.fr/  
1713-accueil-de-loisirs-du-balcon-de-belledonne-  
multi-sites.htm](https://www.le-gresivaudan.fr/1713-accueil-de-loisirs-du-balcon-de-belledonne-multi-sites.htm)



**ÉTÉ 2026** : Le centre de loisirs est ouvert :

- du lundi 6 au vendredi 24 juillet 2026
- du lundi 17 au vendredi 28 août 2026.

Le centre de loisirs se déroulera sur la commune de Revel sur cette période, dans l'enceinte de l'école.

Les inscriptions ouvriront **le mardi 26 mai 2026 à 12h30** et seront ouvertes jusqu'au 21 juin 2026.

Pour toute première inscription, nous vous invitons fortement à créer et compléter votre dossier sur le portail familles de la communauté de communes du Grésivaudan avant l'ouverture des inscriptions afin de pouvoir accéder aux inscriptions.



<https://familles.le-gresivaudan.fr/>

*Pour toutes informations complémentaires,  
vous pouvez nous contacter au 06 87 71 53 04*

**Ianis CAPRON,**  
*Responsable du Centre de loisirs du balcon de Belledonne*





## Découverte inter associations

Les associations de Revel vous invitent à un après-midi essais !

### Venez tester nos activités

Après l'effort, le réconfort ; après le trail de Revel organisé par le ROC, la découverte inter-associations...

**Le samedi 6 juin après-midi à partir de 14h** sera dédié aux activités proposées sur la commune.

Une partie des associations sera présente pour prendre le temps de discuter avec vous et vous faire participer à différentes animations.

L'après-midi sera rythmé par des animations et des mini cours d'essais. Mieux encore : un mur d'escalade vous permettra de tester ce sport en plein centre du village !

Ce temps d'échange permettra également de discuter de vos attentes et vous présenter de possibles nouvelles activités pour l'année 2026-2027 : sports collectifs, couture, échecs ...

Venez nous donner votre avis et partager vos attentes.

Une buvette et petite restauration seront proposées tout au long de la journée.

★ Nous vous attendons nombreux ★

## ROC VTT

Les cours de VTT ont repris le 25 avril pour 8 séances jusqu'à fin juin.

Le club propose aux jeunes revélois à partir de 6 ans de venir faire une séance d'essai le samedi matin à Freydières.

- 9h00-10h30 : 6-8 ans
- 10h30-12h00 : 9-12 ans

Encadrement par un moniteur professionnel

Si votre enfant est intéressé, contactez nous : [rocvtt@orange.fr](mailto:rocvtt@orange.fr)

## APE



🎉 Le 28 mars, L'APE a organisé le carnaval/chasse aux œufs 2026. Le soleil a finalement décidé de nous honorer de sa présence, ce qui nous a permis de passer un beau moment ! Comme d'habitude, les bénéfices des ventes serviront à financer les projets des écoles.

🐘🦒🦊🦄🦋 La classe de PS de Bérénice Pourhiet avait construit et décoré un magnifique M. Carnaval qui, cette année, n'a pas été brûlé. En effet, **il est parti en voyage autour du monde** et a envoyé une lettre et de magnifiques photos aux écoliers.

🙏 Merci à tous les parents et enfants présents pour cette journée et merci à la mairie pour la logistique.

🌍 **Le 26 juin aura lieu la kermesse de l'école** autour d'une buvette pour clôturer une très belle année scolaire !

Venez nombreux !



## PEYRAUD CONSTRUCTION

ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT  
CONSTRUCTION - RENOVATION  
390 ROUTE DES GEYMONDS - 38420 REVEL  
**04 76 89 81 07 / 06 038 23 038**  
[peyraudconstruction@free.fr](mailto:peyraudconstruction@free.fr)



## La Jakoukada - Batukada de Revel

Notre stage batukada de novembre dernier fût un succès, 35 personnes ont participé, des débutants, des confirmés, des morceaux maîtrisés et joués en fin de journée place de la mairie.

Nous reprenons le même chef Flo avec Thibaud notre meneur pour lui prêter main forte et organisons un **nouveau stage le 25 avril**, ouvert à tous. Une belle occasion pour ceux qui seraient tentés de nous rejoindre de venir tester une ou plusieurs percussions et passer une journée dans une ambiance détendue et sympa de samba !!! Le stage aura lieu de 11h00 à 17h30 avec une coupure déjeuner partagé. Les instruments sont fournis. Participation aux frais 20 € par personne. Contact et inscriptions : [isafoulard@free.fr](mailto:isafoulard@free.fr)

La Jakoukada participe aussi cette année à plusieurs évènements :

- Fête de Revel le Samedi 13 Juin,
- Forum des Associations le 5 Septembre,
- Comice Agricole le 6 Septembre.

Vous pouvez nous rejoindre tout au long de l'année, ambiance et bonne humeur garanties !

Les répétitions ont lieu les jeudis de 20h30 à 22h00 à la salle de l'Oursière.

Il n'est pas besoin d'être musiciens pour nous rejoindre, juste avoir un peu de rythme dans la peau !

**Renseignements à [batucadarevel@gmail.com](mailto:batucadarevel@gmail.com)**

Au plaisir de vous croiser lors de nos représentations, ou à l'occasion d'une répétition.

**Le Bureau**

## Un toit au balcon - Dix ans de solidarité concrète à Revel

**UTAB**, "Un Toit Au Balcon", réunit depuis dix ans des bénévoles de Revel sensibles au sort de migrants ayant quitté leur pays, principalement africains, pour trouver en France un lieu où (re)construire leur vie. Grâce à la mise à disposition gratuite de l'ancienne cure par la Mairie, ici remerciée, notre action permet d'accueillir en permanence trois demandeurs d'asile, leur offrir un cadre de vie stable et les accompagner dans leurs démarches d'intégration.

**Nos actions reposent sur trois piliers complémentaires** : la collecte de dons (ponctuels ou récurrents), l'organisation d'actions conviviales au village – notamment la buvette du Marché des créateurs et la vente de plats africains au marché – et surtout le temps de bénévole consacré à l'accueil, à l'écoute et au suivi de chaque personne. Une particularité forte d'UTAB est de continuer à soutenir, autant que possible, les anciens hôtes après leur départ de la cure, par des aides ponctuelles, matérielles ou financières, lorsqu'un «coup de pouce» peut débloquer une situation complexe.

**Sur le plan financier**, l'année 2025 a été marquée par une bonne stabilité des ressources et une gestion rigoureuse de notre initiative. Les recettes s'élèvent à 9831€, avec 6055€ de dons récurrents, 1225€ de dons ponctuels, 2201€ de recettes de buvette au Marché des créateurs et 505€ provenant de la vente de plats africains sur le Marché. Les dons réguliers se maintiennent,

tandis que les dons ponctuels, plus aléatoires, ont été cette année significatifs. Les activités festives – buvette et plats africains – représentent désormais 28% des recettes globales, renforçant le lien entre la vie du village et la solidarité envers les migrants.

**En 2025, trois personnes étaient hébergées** à la cure : Patrick, ivoirien de 25 ans, ainsi que Samuel et Lourenço, deux jeunes Angolais. Patrick, arrivé en 2023, a vu sa demande d'asile rejetée par l'OFPPRA en mars 2025 et a fait appel devant la CNDA ; malgré cette situation incertaine, il s'investit dans le bénévolat ("Jardins sans frontières", appui aux cours de français) et se forme aux métiers du soin à la personne, avec des stages en Ehpad et en centre pour enfants handicapés. Samuel et Lourenço, arrivés en 2024, ont suivi une formation en restauration via l'école 3aMIE et l'association "Cuisines sans frontières" ; tous deux ont obtenu un CAP au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025, posant ainsi les bases d'une future insertion professionnelle dans un secteur en tension.

Au-delà des personnes actuellement accueillies, **UTAB garde le lien avec de nombreux anciens hôtes**. Depuis l'origine, 2016, 21 personnes ont été hébergées (hors enfants) ; 11 d'entre elles ont obtenu un titre de séjour, soit 52,4%, même si ce taux est en légère baisse par rapport à 2024. Six personnes restent sans titre de séjour mais avec de bonnes perspectives, grâce à leur niveau de français,

leurs engagements bénévoles et leurs formations dans des métiers très recherchés (bâtiment, restauration, aide à la personne, tourisme, commerce).

L'association poursuit par ailleurs un accompagnement régulier de la famille de Bruno et de ses deux filles, Bruna et Varinia. Arrivées en CM1 à l'école de Revel sans aucune maîtrise du Français, elles sont, toutes les deux, engagées dans des études ambitieuses (BAC Pro commerce pour l'une, BTS Tourisme pour l'autre).

**Grâce à la fidélité des donateurs et à l'énergie des bénévoles, Un Toit Au Balcon reste un acteur essentiel de la solidarité à Revel**, offrant à des personnes déracinées non seulement un toit, mais aussi écoute, accompagnement et perspectives d'intégration citoyenne.



## Fête des Castors



L'association **les Castors du dimanche** organisera, les **samedi 20 et dimanche 21 juin**, un grand rendez-vous autour du bûcheronnage à **Freydières, au bord du lac**.

Durant tout le week-end, le public pourra découvrir deux facettes de cette discipline, entre performance sportive et tradition rurale, dans un cadre naturel particulièrement apprécié des promeneurs et des familles.

**Le samedi 20 juin**, à partir de 10 heures, place au concours de bûcheronnage sportif. Les concurrents s'affronteront dans plusieurs épreuves demandant à la fois force, rapidité, précision et maîtrise technique. Un spectacle souvent impressionnant, qui attire aussi bien les passionnés que les curieux.

La journée du samedi se prolongera dans une ambiance festive avec un bal et un karaoké en soirée afin de permettre au public, aux participants et aux bénévoles de partager un moment convivial au bord du lac.

**Le dimanche 21 juin**, à partir de 14 heures, l'évènement se poursuivra avec un concours traditionnel. Cette seconde journée mettra davantage en lumière les gestes et savoir-faire anciens, en lien avec l'histoire du travail du bois et les pratiques d'autrefois.

Au-delà des compétitions, les organisateurs souhaitent faire de ce rendez-vous un véritable moment de partage et de convivialité. Sur place, les visiteurs pourront profiter d'une buvette, d'un stand de restauration ainsi que de la présence de plusieurs artisans locaux, qui viendront présenter leur savoir-faire et leurs créations.

A travers cette manifestation, l'association entend valoriser à la fois la culture du bois, les traditions locales, l'artisanat et l'esprit de rencontre qui anime ses bénévoles.

A savoir le champion de France et une partie de l'équipe de France sera présente tout le week-end

### Repères

- Lieu Freydières, au bord du lac
- Samedi 20 juin à partir de 10 h concours bûcheronnage sportif
- Samedi soir bal et karaoké
- Dimanche 21 juin à partir de 14 h concours traditionnel

**Sur Place** : buvette restauration, artisans locaux et jeux pour enfants



Tél: 06 37 43 33 20 - 38420 REVEL - ent.rovira@gmail.com



## L'association Belladoïna

L'association Belladoïna a le plaisir de vous proposer un **stage de yoga Kundalini le samedi 30 mai**

Thème : stress et vitalité

Relaxation au son du gong et des bols chantants



**Salle de l'Oursière de 9h30 à 12h00**

**Participation 20 Euros**

**Infos et résa : 06 71 29 69 14**

Aussi, cet été, **4 cours de yoga en plein air**, gratuits, ouverts à tous, seront proposés à l'espace Guimet.

**Les 13,15, 20 et 22 juillet de 18h30 à 20h00**

Au plaisir de s'y retrouver...

## Association Le Paradoxe des Simples

Bonjour à toutes et à tous !

Comme toujours, en plus de l'herboristerie ouverte en semaine, nous proposons des ateliers sur le thème des plantes, de la santé au naturel, de la diététique et du bien-être. Ils sont gratuits ou à tarif libre pour les adhérents annuels et raisonnables pour les adhérents à la journée !

Au programme de la fin d'année :

- L'atelier botanique et phytothérapie en mai ou juin, date à définir en fonction de la météo : 2 heures dehors, avec les plantes du terrain, à Revel. Vous apprendrez à les reconnaître et leurs usages traditionnels... comme vous avez les mêmes probablement devant chez vous, cela vous servira longtemps !
- La participation à la journée des associations le samedi 6 juin avec des activités et des discussions.
- Un atelier de fabrication de lessive végétale dont la date reste à définir en fonction des besoins.

Vous souhaitez être tenus informés des activités de l'association ? Demandez votre inscription sur la liste de diffusion en nous envoyant un mail à : [contact@le-paradoxe-des-simples.fr](mailto:contact@le-paradoxe-des-simples.fr)

Nous vous rappelons que les adhérents ont accès gratuitement à la bibliothèque spécialisée de l'association : livres et magazines.

L'AG a eu lieu en avril... Nous continuerons les activités de l'association à l'identique l'an prochain. Si vous avez des thèmes d'ateliers que vous souhaitez nous voir mettre en œuvre, contactez-nous.

Les horaires de l'herboristerie : lundi-mardi-mercredi-vendredi de 16h à 19h... (toute l'année sauf juillet et août).

## La chorale

Après le succès de notre concert "chorales et conte" de l'an dernier nous vous proposons un nouveau programme sur le thème de la mer et de l'eau le **samedi 30 mai à 18h à Revel** en collaboration avec la chorale de Maubec. Le lieu exact reste à définir à l'heure où nous écrivons alors notez bien la date dans vos agendas et surveillez les messages sur la liste REVEL info et les affichages !

Au plaisir de ravir vos oreilles et de partager notre joie de chanter ensemble !

*La chorale "A Travers Chants" de Revel*



Consultations le jeudi sur rdv. Adresse : 63, montée des Allières 38420 Revel.

Rejoignez-nous vite pour de nouvelles aventures !!!

**L'équipe du Paradoxe des Simples.**

**Infos et contact :**

<https://le-paradoxe-des-simples.fr>  
[contact@le-paradoxe-des-simples.fr](mailto:contact@le-paradoxe-des-simples.fr)

**06 78 73 95 39 (Axelle Legrand)**





## CREA – Revel en Scène

L'édition des 10 ans de Revel en scène a été un franc succès, notamment grâce à la météo qui nous a permis de faire ça dans le jardin de la Cure, grâce à la mairie, aux bénévoles ... et bien sûr grâce à vous tous, spectateurs ou participants à la scène ouverte.

Cette année, on remet ça et ce sera **le samedi 13 juin à partir de 17h30**, idéalement dans le jardin de la Cure si la météo nous le permet.

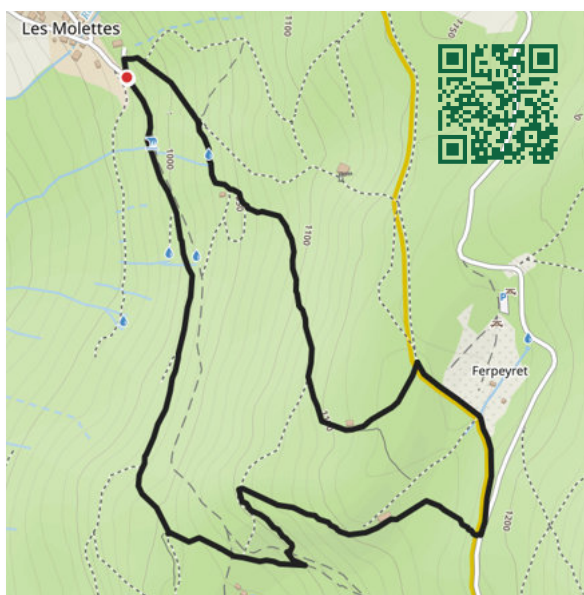
Il y aura comme chaque année de quoi manger, de quoi boire et de quoi passer un excellent moment, convivial et festif.

La programmation de la scène ouverte est en cours mais il est encore possible de candidater. Alors n'hésitez pas, les inscriptions sont ouvertes jusqu'à mi-mai a priori et se font par simple mail à l'adresse [creasso38@gmail.com](mailto:creasso38@gmail.com)

*A très bientôt*



## Le Perlet



Depuis à peine plus d'un an qu'il s'est constitué, le groupe d'entretien des sentiers du Perlet parcourt inlassablement les sentiers du territoire de la commune avec des objectifs multiples :

Référencer les sentiers et autres éléments de patrimoine : croix, ruines, sources

Entretien des sentiers existants en débroussaillant et en enlevant les éventuels arbres barrant le passage

Rouvrir de vieux sentiers communaux qui se sont fermés au fil des années par manque de passage

Proposer des circuits de promenade empruntant les sentiers les plus remarquables

Le secteur situé entre les Molettes et Ferpeyret nous a particulièrement attiré avec ses nombreux vestiges d'une activité agricole très ancienne mais aujourd'hui disparue. Ne subsistent que des murs imposants bordant les chemins communaux marqués sur le cadastre et des ruines écroulées parfois depuis de nombreuses années, en témoigne la présence d'arbres probablement centenaires

poussant parfois en leur milieu. Certaines de ces ruines sont en effet indiquées sur le cadastre de 1824. Ce coin de forêt abrite également quelques arbres remarquables (sapins, épicéa, hêtres, érables) qui survivront nous l'espérons aux activités sylvicoles.

Pour permettre aux Revelois de découvrir ce patrimoine, nous avons imaginé un circuit baptisé Le Tour des murs qui part des Molettes et monte jusqu'à la clairière de Ferpeyret pour redescendre aux Molettes par un autre chemin. Ce circuit fait environ 3 km pour 200 m de dénivellation positive. Il est sans difficulté pour un randonneur mais comporte quelques sections pentues. Les plus courageux peuvent partir de la place du village ou du carrefour du Gémont. La trace sera prochainement téléchargeable depuis le site web de la commune de Revel. Nous prévoyons d'organiser une matinée découverte de ces sentiers **le samedi 30 mai au matin**. Nous vous fournirons plus d'informations prochainement.

<https://www.revel-belledonne.com/2760-les-sentiers-de-revel.htm>

Tous les membres du Perlet peuvent venir grossir le bataillon de nos vaillants défricheurs qui se retrouvent au moins un mercredi matin sur deux. Les randonneurs et autres promeneurs peuvent lors de leurs sorties emporter dans leur sac une paire de gants, un sécateur ou une petite scie pliante pour apporter leur pierre à l'édifice.

A bientôt sur les chemins et bonne découverte à tous

*Le groupe des sentiers de Perlet*

Pour toute demande d'information ou pour nous signaler des travaux à mener : [leperlet.sentiers@leperlet.fr](mailto:leperlet.sentiers@leperlet.fr)





## Le ROC



### Trail de Revel 2026 : l'appel aux bénévoles est lancé !

**Au départ de Revel, ça va courir, grimper et transpirer !**

**Le samedi 6 juin 2026**, le Trail de Revel revient pour une journée 100% sport et bonne humeur. Entre sentiers, défis et ambiance conviviale, le Revel Omnisport Club vous donne rendez-vous pour une nouvelle édition qui s'annonce encore plus dynamique.

Au programme : plusieurs formats pour tous les niveaux (22 km, 11 km, marche, courses enfants) ainsi qu'un format endurance de 6 heures en boucle.

Mais pour que la fête soit belle, **les bénévoles sont essentiels.**

👉 **Le Trail de Revel recherche activement des bénévoles** pour le jour J :

signaleurs, ravitaillements, accueil des coureurs, logistique... il y a une mission pour chacun, même sans expérience.

🎁 **Et pour vous remercier (à partir de 2-3h de bénévolat) :**

- 1 repas offert le jour J (Burger ou Mezze)
- 1 moment convivial (apéro / pizza) organisé quelques jours avant l'événement
- 1 T-Shirt bénévole

Participer, c'est vivre la course de l'intérieur, partager un moment sympa et contribuer à un événement local qui fait vivre le village.

👉 **Pour rejoindre l'aventure : vous avez le QR code !**

**Une course = une équipe = des bénévoles : on compte sur vous !**

👉 Et pour prolonger la journée : la matinée se continuera avec une super après-midi multi-activités... mais ça, on vous en parle dans un autre article 😊

**Rejoins l'équipe bénévoles du Trail de Revel !**

SAMEDI 6 JUIN

INSCRIPTION RAPIDE !

REVEL BELLEDONNE

🕒 2-3h suffisent :  
signaleur, ravito, accueil...

🍷 Repas + apéro/pizza +  
t-shirt offerts

📄 Inscription obligatoire  
via le QR code

Revel 2026 TRAIL





## Hissez haut, braves Revélois !

Cette année, notre grande fête mettra le cap sur les mers lointaines : préparez-vous à vivre une journée où même les poissons auront peur de sortir la tête de l'eau. **Rendez-vous le 12 septembre**, ou le 19 septembre si la météo décide de jouer les capitaines grognons.

Grâce à une bande de volontaires intrépides, un immense bateau pirate surgira au cœur du village, prêt à être pris d'assaut. Chaque équipage, du nord au sud du territoire, pourra ajouter ses trésors, babioles et trouvailles pour bâtir un village de forbans digne des plus grandes légendes.

Les festivités seront rythmées par de nombreuses animations, dont un concours de tirs de canon (sans danger, mais avec panache !) pour départager les équipages les plus audacieux.

Tous les habitants sont invités à venir déguisés sur le thème "Pirate", histoire de faire trembler les quais. Une restauration simple et une buvette permettront de tenir le cap.

À l'abordage, Revélois !



**Elise Eynard**

ARCHITECTE D'INTERIEUR



✉ ateli.contact@gmail.com

🌐 www.ateli.fr

☎ 06 95 84 98 47

📍 Rue G Anthoinoz de Gaulle  
38400 Saint-Martin-d'Hères



*L'art de l'intérieur,  
l'engagement à l'extérieur*

## Vie revéloise

### Cimes & Sens, une savonnerie reveloise

Peut-être avez-vous visité mon stand lors du marché des créateurs en novembre ?

Fin 2025, j'ai ouvert ma savonnerie artisanale Cimes & Sens dans notre village, à Revel. Je fabrique à la main des savons en saponification à froid, certifiés Nature & Progrès, avec des ingrédients choisis avec soin. Mon objectif : proposer des produits doux pour la peau et respectueux de l'environnement.

Vous pouvez retrouver mes produits et commander facilement en ligne sur :

<https://cimesetsens-savonnerie.fr>

(choisissez "retrait sur place" et nous conviendrons d'une livraison)

*Stéphanie Hergibo*



## Espace Belledonne

### Vous aimez Belledonne ? Nous aussi !

Espace Belledonne, c'est une équipe engagée aux côtés des communes, des habitants, des associations, des agriculteurs et des entreprises, pour faire avancer des projets concrets qui façonnent l'avenir du massif.

Les trois grandes missions de l'association sont :

- Fédérer les acteurs du territoire ;
- Observer et partager les connaissances sur Belledonne ;
- Accompagner les projets locaux pour un développement durable.

Espace Belledonne, c'est un réseau vivant, qui favorise la coopération et la concertation. Nous rassemblons les énergies pour imaginer ensemble le territoire de demain, avec le souci permanent de mieux connaître et préserver la chaîne de Belledonne.

Parce qu'Espace Belledonne, c'est aussi un pôle ressource dédié aux savoirs, à la valorisation des richesses naturelles et culturelles du massif, tout comme à sa mémoire. Nous collectons et rassemblons dans notre fonds documentaire des témoignages, des études, des initiatives locales... et tout ce qui met en lumière le massif de Belledonne. Nous accompagnons aussi les acteurs locaux dans les questions de préservation (eau, biodiversité, forêts, paysages...) et face aux défis climatiques. Ainsi, nous portons, sur un territoire couvrant 6 intercommunalités et de plus de 80 communes, le programme Espace valléen et la fin du Contrat vert et bleu, avec, entre autres, les financements de l'État, de la Région, des Départements de l'Isère et de la Savoie.

En 2026, vous nous verrez sur l'ensemble du territoire de Belledonne avec la 20<sup>ème</sup> édition de Belledonne et Veillées ! Une belle occasion pour nous d'organiser 20 veillées !

### Envie de vous impliquer ?

#### De suivre nos projets ?

#### De proposer des idées ?

Abonnez-vous à notre Lettre d'information Belledonne & Vous ou suivez-nous sur LinkedIn (Espace Belledonne).

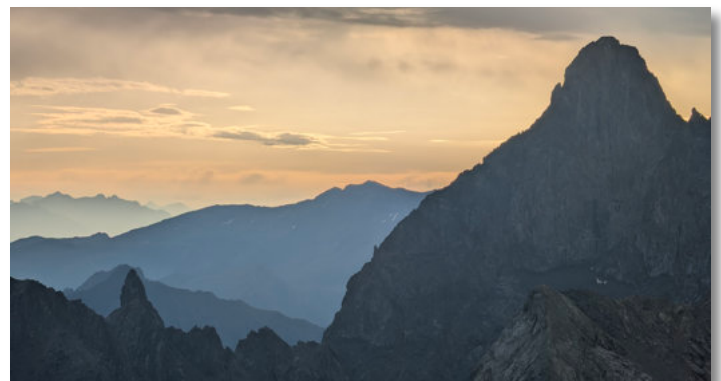
Pour plus d'informations : [contact@espacebelledonne.fr](mailto:contact@espacebelledonne.fr)

Vous pouvez également consulter notre nouveau site internet :

<https://www.espacebelledonne.fr/>

Et pour devenir adhérent individuel (4<sup>ème</sup> collège), la cotisation est de 10 euros !

Ensemble, construisons l'avenir de Belledonne !





## • Dimanche 24 mai

Accompagnez un quatuor avec vos vélos, de Champagnier à Revel

## • Dimanche 24 mai à 18h / Concert en Roues Libres

A l'église de Revel, concert (gratuit) de la compagnie "Concerts en Roues Libres"

## • Dimanche 24 mai 19h15

Repas partagé grange Freydane, avec le quatuor

## • Mardi 26 mai à 12h30 / Centre de Loisirs

Ouverture des inscriptions au Centre de Loisirs du Balcon de Belledonne

## • Samedi 30 mai / Stage Yoga Kundalini

De 9h30 à 12h00 Salle de l'Oursière

## • Samedi 30 mai matin / Balade "le tour des murs"

3 km au départ des Molettes

## • Samedi 30 mai à 13h45 / Balades en VTT

Balades en VTT à assistance électrique encadrées

## • Samedi 30 mai à 18h à Revel / Chorales

## • Samedi 6 juin matin / Trail de Revel

Espace Guimet

## • Samedi 6 juin / Découvertes inter associations

Après-midi à partir de 14h

## • Samedi 13 juin / Scène ouverte

A partir de 17h30 au jardin de la Cure

## • Samedi 20 et dimanche 21 juin / Fête des castors

A Freydières au bord du lac

## • Vendredi 26 juin / Kermesse de l'école

## • Les 26 et 27 juin / Belledonne en cirque

À Freydières au bord du lac

## • Dimanche 5 juillet / Cinétoile 2026 à Revel

Entre 21h30 et 22h00 : film "Partir un jour"

## • Les 13, 15, 20 et 22 juillet / Cours de yoga

de 18h30 à 20h00 / Espace Guimet

## • Les 1<sup>er</sup> et 2 août / Le piano du lac

4 cours de yoga en plein air, gratuits, ouverts à tous "cOsmOdrOmO" au lac de Freydières

## • Dimanche 6 septembre / Comice agricole

et forestier des Balcons de Belledonne à Revel

## • Samedi 12 septembre / Grande fête des pirates

(ou samedi 19 septembre) / Espace Guimet

## Infos utiles

### Secrétariat

Tél. : 04 76 89 82 09

Email : mairie@revel-belledonne.com

### Ouverture au public

Lundi : 13h30 - 18h00

Mardi : 14h00 - 18h00

Vendredi : 14h00 - 18h00

### N° d'astreinte Mairie

Pour les urgences sur le territoire communal, en dehors des heures d'ouverture de la mairie et le week-end : 06 85 91 43 00

### Service des eaux

<https://eaux.le-gresivaudan.fr/wp/home.action>

Démarches administratives : 04 76 99 70 00

Urgences eau potable : 09 69 32 34 58

Urgences assainissement : 04 76 99 70 00

### Enedis

Tél. : 09 72 67 50 38

### Bibliothèque Municipale

Tél. : 04 76 89 86 45

Lundi : 16h30 - 18h30 (sauf vacances scolaires)

Mercredi : 17h00 - 19h00 (sauf vacances scolaires)

Samedi : 10h00 - 12h00

### Cantine et Garderie

Tél. : 04 76 89 82 78

Email cantine : mairie@revel-belledonne.com

### Site Web

Retrouvez toutes les informations de contacts sur

<http://revel-belledonne.com>

